

Intervention pour bouchons d'oreilles sur mesure

helan

Mutualité libre

Comment demander ce remboursement ?

Grâce à **Mon Helan**, votre mutualité en ligne ou à l'**appli de Helan Mutualité libre** : prenez une photo ou un scan du formulaire complété et demandez votre remboursement de manière numérique.

Par courrier adressé à Helan Mutualité libre, Boomsesteenweg 5, 2610 Wilrijk.

Attention ! Ce formulaire de demande n'est valable que pour les membres affiliés à la Mutualité Partena avant le 1^{er} janvier 2022.

Helan Mutualité libre

accorde une intervention de 30 euros par année calendrier pour des bouchons d'oreilles sur mesure, achetés avant 1 janvier 2022.

Que faire pour en bénéficier ?

- Les bouchons d'oreilles doivent être achetés auprès d'un audiologue agréé par l'INAMI en Belgique ou auprès d'un audiologue dans un pays limitrophe (France, Luxembourg, Pays-Bas et Allemagne).
- Faites compléter et signer ce document par l'audiologue agréé.

Coordonnées du client ou vignette

Vignette

A compléter par l'audiologue

Nom de l'audiologue :

Numéro INAMI de l'audiologue :

Montant payé :

Date de l'achat : / /

Signature et/ou cachet :

Code de nomenclature : **809830**



GT11311D0000000692041300